

Le maintien du mode de recrutement actuel des psychologues dans l'EN conduirait à une baisse drastique des effectifs de psychologues dans les écoles et à une rapide disparition du métier et de ses apports au système éducatif.

Pourquoi ?

Actuellement, un master 2 est exigé pour devenir professeur des écoles, passage obligé des futurs psychologues. Il faut ajouter un diplôme de psychologie permettant de porter le titre de psychologue au sens de la loi de 1985. Au total, entre 9 à 10 années d'études universitaires et selon le diplôme un exercice professionnel d'enseignement de 3 ans, soit une durée de 9 à 12 années pour devenir psychologue dans les écoles de l'EN.

Ce parcours, extrêmement long et difficile, ne permet pas de recruter en nombre suffisant de psychologues pour pourvoir aux 400 postes vacants tous les ans et aux nombreux départs à la retraite.

Des organisations syndicales<sup>1</sup> sont opposées à toute évolution du recrutement et en particulier à la création d'un corps de psychologues de l'éducation nationale, seule modalité permettant le recrutement en nombre suffisant. Ces syndicats soutiennent-ils vraiment, comme ils l'affirment, la place de la psychologie et des psychologues à l'école en refusant toute évolution ? La psychologie à l'école sans psychologues ?

Depuis 70 ans, l'éducation nationale a fait le choix de permettre aux enfants, à leurs parents et aux équipes de travailler avec des psychologues au sein de l'éducation nationale. Les ressources et les freins psychiques à l'œuvre dans une collectivité, dans le développement et les apprentissages des enfants sont ainsi pris en compte dans le cadre d'équipes pluri professionnelles. Cette pluri professionnalisation a été inscrite dans la loi de Refondation de l'école de la République dans laquelle les psychologues sont enfin nommés<sup>2</sup> comme membres de la communauté éducative.

Les travaux actuels du MEN portent sur la constitution du corps de psychologues de l'EN. Ce projet fait suite à l'impasse actuelle des modalités de recrutement. Cette demande de création est portée par la profession de psychologue au travers de notre association depuis des décennies, et par d'autres organisations. En avril 2014, neuf organisations ont co-signé un courrier<sup>3</sup> demandant au MEN de créer un corps de psychologues de l'Éducation nationale. Cette unité et cette représentativité ont permis d'apporter le soutien à ce projet.

Les organisations syndicales opposées aux propositions actuelles sont très peu représentatives des psychologues. Elles ne proposent aucun projet alternatif.

Quand ont-elles défendu la psychologie et les psychologues à l'école ?

---

<sup>1</sup> Vous avez pu lire des tracts de FO, la CGT, ...

<sup>2</sup> Voir contributions de l'AFPEN aux travaux « Refondons l'école de la République » de l'été 2012, courriers et RV au ministère EN, Parlement et Sénat

<sup>3</sup> Voir courrier sur le site de l'AFPEN et dans les documents associatifs

Que désirent-elles dans cette opposition au changement ? Conserver des psychologues invisibles dans l'EN ? Sans formation continue spécifique ? Des postes chroniquement vacants ? L'impossibilité d'un recrutement suffisant ? L'absence de relais institutionnels par les psychologues ? L'absence de la mention des apports spécifiques des psychologues dans les documents officiels du ministère ? Leur non représentation ?

Les arguments avancés sont là pour susciter les peurs et l'opposition au projet. Le travail des organisations représentatives est-il de s'arquer sur des postures qui mènent à terme à la disparition des psychologues dans l'EN ?

Il est essentiel d'accompagner le changement pour qu'il se passe au mieux. Ce changement n'est-il pas l'occasion de créer de meilleures conditions d'exercice de la psychologie à l'école par des psychologues pleinement reconnus comme tels, à l'instar de tous ceux qui exercent dans les autres fonctions publiques et dans les autres pays européens ?

Le changement à grand pas, l'impression de changer brutalement peut réveiller les peurs et attiser les résistances. Sommes-nous réellement dans cette situation au regard de l'évolution du métier de psychologue et de l'Éducation nationale au cours de ces 70 ans de psychologie à l'école ? Ne sommes-nous pas plutôt à un moment où le pas suivant est celui de la création du corps de psychologue de l'Éducation nationale ? Des décennies pour mûrir le projet, le temps n'a-t-il pas été largement suffisant pour ce changement ?

Les questions autour des ORS, de la chaîne hiérarchique, de l'organisation de la première année post recrutement sont en cours de discussion. Il est évident que la création de ce corps doit être intéressante pour les personnels aussi, et que la régression des conditions d'exercice professionnel n'est pas envisageable.

Il est essentiel de rester attentif, d'être porteurs de propositions et de les soutenir auprès du MEN, des politiques et de nos partenaires.

Vous pourrez trouver dans les documents et le site des informations complémentaires. Nous sommes disponibles pour échanger sur ces questions importantes pour l'avenir de la psychologie à l'école.